

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

---

## RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 68

présenté par  
M. Savary  
-----

### ARTICLE PREMIER

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 35, substituer aux mots :

« leurs filiales »

les mots :

« les filiales de ceux-ci ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.